



SESSION
16/09/2019

Envoyé en préfecture le 19/09/2019
Reçu en préfecture le 19/09/2019
Affiché le 
ID : 007-210703195-20190916-DELIB662019-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Acte notarié
Acquisition terrain
Mr et Mme RICHE

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29
Présents : 17
Absents : 12

Pour : 19
Abstentions : /
Contre : /

L'An Deux Mille Dix Neuf, le Seize Septembre dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chabaud, Chambert, Delhomme, Diatta, Durand, Faisse, Galamien, Garraud, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Michel, Noël, Peverelli, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s) : MM Bresolin, Butot, Darcourt, Dolard, Fabre, Michelon, Monge (pouvoir à Delhomme), Roche, Saez (pouvoir à Michel), Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon, Mayras.

Secrétaire : Mr Noël.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques.

Monsieur le Maire Adjoint à l'Urbanisme et au Logement informe le Conseil Municipal qu'un permis d'aménager, pour la création de 4 lots à bâtir Chemin de Fontenouille a été accordé le 2 mars 2018.

La voirie communale dans ce quartier étant étroite, il a été convenu avec le propriétaire du terrain d'assiette du lotissement de céder à la commune une bande de terrain pour réaliser un élargissement. Celle-ci représente une superficie d'environ 231 m².

Le montant de la transaction étant inférieur au seuil de consultation de 75 000 euros, le service des domaines n'a pas été consulté.

Étant donné la nature et la configuration étroite du terrain, ainsi que la zone dans laquelle il se trouve, il a été convenu avec les propriétaires d'acquérir ce terrain au prix de 1 200 euros.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- accepte d'acquérir auprès de Monsieur et Madame RICHE Stéphane, demeurant Chemin de Fontenouille - 07400 LE TEIL, la parcelle Section BX n°500, d'une superficie globale 231 m², contre la somme de 1 200 euros (MILLE DEUX CENTS EUROS).

- autorise Monsieur Bernard NOEL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

